

# DEMANDE DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL DE VILLIERS-SAINT-GEORGES

Je soussigné(e) : .....

Demeurant à : .....

..... Tél : .....

Souhaite :  obtenir  renouveler

Une concession au nom du (des) titulaire(s)\* :

Nom (s) et Prénom(s) : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Pour y fonder la sépulture :

individuelle  familiale  collective

De .....

.....

Pour une durée de 50 ans à partir du .....

concession au sol (1 x 2 m) 500 euros  concession au sol pour construire un caveau (1 x 1 m) 400 euros  case de columbarium 1000 euros

Selon le règlement du cimetière, le ou les concessionnaires s'engagent :

- à construire un caveau dans les 12 mois après l'achat de la concession lorsque celle-ci est achetée par anticipation ;
- à damner et engazonner l'emplacement dans les 6 mois après une inhumation en pleine terre et le surplus ne devra en aucun cas excéder 30 centimètres ;
- à entretenir l'emplacement concédé pendant toute la durée d'utilisation.

Fait à Villiers-Saint-Georges, le .....

Signature(s) :

\* Justificatifs :

pièce d'identité du ou des concessionnaires  livret de famille

justificatif de domicile